

Nouveau service « paiement de proximité »



Pour payer en espèces*,
rendez-vous chez
votre buraliste agréé
affichant ce logo

* en espèces dans la limite de 300€ ou par carte bancaire

Points de paiement les plus proches :

> à Sarcelles :

- Le Bloch Laine (3 place Bloch Laine)
- Le Clovis (20 avenue Paul Valéry)
- La Tabatière (4 place de la Libération)
- Le Celtique (83 rue Pierre Brossolette)
- Les Volutes (1 place de la Navarre)
- Le T 5 (15 rue Eric de Saint-Sauveur)

> à Garges-lès-Gonesse :

- Tabac des Doucettes (33 rue du Tiers Pot)
- Tabac du Vieux Pays (17 rue de Verdun)

> à Arnouville :

- La Civette du Beauséjour (157 rue Jean Jaurès)

> à Groslay :

- Le Narval (91 rue du Général Leclerc)

> à Ezanville :

- Le Jean Bart (23 Grande rue)



La liste des buralistes partenaires agréés est disponible auprès
de votre centre des Finances publiques ou sur le site

impots.gouv.fr/portail/paiement-proximate

